



*Procès-verbal*  
*Le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2001 - n° 51*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 05.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le mercredi 31 octobre dernier, sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, à 11 h 40, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 05.

---

1<sup>er</sup> novembre 2001

---

Moment de recueillement

## AFFAIRES COURANTES

### Présentation de projets de loi

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 49 Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

La motion est adoptée.

### Dépôts de documents

Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, dépose :

Le rapport annuel de la Commission municipale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 649-20011101)

\_\_\_\_\_

M. Rochon, ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 ;

(Dépôt n° 650-20011101)

Le rapport annuel d'Emploi-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 ;

(Dépôt n° 651-20011101)

**1<sup>er</sup> novembre 2001**

---

Copie d'un contrat de services pour le « Projet ALFA », signé en juin 2001, entre la Régie des rentes du Québec et CGI inc., accompagnée d'un avis favorable, en date du 4 juin 2001, de la Commission d'accès à l'information du Québec ;  
(Dépôt n° 652-20011101)

Copie d'une entente, signée en septembre 2001, entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Éducation, sur les échanges de renseignements concernant les prestataires d'assistance-emploi et la clientèle universitaire, accompagnée d'un avis favorable, en date du 18 octobre 2001, de la Commission d'accès à l'information du Québec.  
(Dépôt n° 653-20011101)

—————

M. Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Copie d'une entente de communication de renseignements, signée en août 2001, entre la Régie de l'assurance maladie du Québec et le ministre de la Justice, accompagnée d'un avis favorable, en date du 11 septembre 2001, de la Commission d'accès à l'information du Québec ;  
(Dépôt n° 654-20011101)

Les rapports annuels d'examen des plaintes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001, des régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes :

— Abitibi-Témiscamingue ;  
(Dépôt n° 655-20011101)

— Outaouais ;  
(Dépôt n° 656-20011101)

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001, des régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes :

— Montréal-Centre ;  
(Dépôt n° 657-20011101)

— Outaouais.  
(Dépôt n° 658-20011101)

1<sup>er</sup> novembre 2001

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, les rapports annuels 2000-2001 des régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes :

— Montréal-Centre ; et

— Outaouais ;

soient déferés à la Commission des affaires sociales pour étude ;

QUE le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Cette motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. G. Baril, ministre d'État aux Régions et ministre de l'Industrie et du Commerce, dépose :

Le rapport annuel de la Société Innovatech Régions ressources, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 659-20011101)

\_\_\_\_\_

Mme Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Le rapport annuel du Conseil du statut de la femme, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 660-20011101)

### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière) dépose :

**1<sup>er</sup> novembre 2001**

---

L'extrait d'une pétition, signée par 311 pétitionnaires du Collège de Lévis, concernant le service de transport en commun Trans-Sud.

(Dépôt n° 661-20011101)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, ministre de l'Environnement, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 18 janvier 1999, que monsieur Yves Gauthier, ingénieur chez Rousseau Sauvé Warren inc., a expédiée à monsieur Valmont Forbes, de Montacier inc., concernant le déneigement de la toiture du Stade olympique, à Montréal.

(Dépôt n° 662-20011101)

### **Motions sans préavis**

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sympathies à la famille et aux proches de madame Solange Chaput-Rolland, décédée ce matin.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Puis, à l'invitation de M. le Président, l'Assemblée observe une minute de silence.

1<sup>er</sup> novembre 2001

---

Mme Gauthier (Jonquière) propose :

QUE les membres de l'Assemblée nationale rendent hommage à madame Arlette Fortin, originaire de Jonquière, qui a reçu, le 29 octobre dernier, le prix Robert-Cliche 2001 pour son roman « C'est la faute au bonheur ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives ;
- la Commission de l'éducation, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 35, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

\_\_\_\_\_

M. Bissonnet, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin de vérifier les engagements financiers du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale contenus dans les listes des mois d'avril 1999 à mars 2001 pour le volet Solidarité sociale.

1<sup>er</sup> novembre 2001

---

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 9 novembre 2001, M. Williams (Nelligan) s'adressera à M. Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'état du système et du réseau des services préhospitaliers d'urgence ».

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

À 15 h 41, à la demande de M. Brassard, leader du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Bissonnet, vice-président, suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

---

La séance reprend à 16 h 02.

### **Affaires prioritaires**

#### *Discours sur le budget*

Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, prononce le discours sur le budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Marois dépose les documents suivants :

Le texte du discours sur le budget ;

(Dépôt n° 663-20011101)

**1<sup>er</sup> novembre 2001**

---

Le sommaire des opérations financières consolidées du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2001-2002 ;

(Dépôt n° 664-20011101)

Le sommaire des prévisions des opérations financières consolidées du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2002-2003 ;

(Dépôt n° 665-20011101)

Les prévisions des revenus budgétaires du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2002-2003 ;

(Dépôt n° 666-20011101)

Les prévisions des dépenses budgétaires du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2002-2003 ;

(Dépôt n° 667-20011101)

Les prévisions des opérations non budgétaires du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2002-2003 ;

(Dépôt n° 668-20011101)

Les prévisions des opérations de financement du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2002-2003 ;

(Dépôt n° 669-20011101)

Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget 2002-2003 ;

(Dépôt n° 670-20011101)

Le plan budgétaire 2002-2003 ;

(Dépôt n° 671-20011101)

Le Plan d'action et la politique économique du gouvernement.

(Dépôt n° 672-20011101)

À la fin de son intervention, Mme Marois propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeois) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

1<sup>er</sup> novembre 2001

---

Puis, à 17 h 53, M. le Président suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

### Débats de fin de séance

À 18 h 04, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Després (Limoilou) à Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, concernant les ressources prévues pour les élections municipales du 4 novembre prochain ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Whissell (Argenteuil) à Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, concernant les consultations sur les orientations découlant de l'adoption de la loi 184 sur le droit de produire ;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Beauchamp (Sauvé) à Mme Lemieux, ministre de la Culture et des Communications, concernant le budget de Télé-Québec.

---

À 18 h 43, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 6 novembre 2001, à 10 heures.

---

### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2001, à 10 h 10, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Brouillet, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Beaulne (Marguerite-D'Youville), de M. Létourneau (Ungava) et de M. Pagé (Labelle), les

**1<sup>er</sup> novembre 2001**

---

représentants du Premier ministre, de M. Whissell (Argenteuil), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Arsenault, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a

plu à l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 57 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières ;

n° 154 Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, la Loi sur le mérite de la restauration et la Loi sur le mérite du pêcheur ;

n° 196 Loi concernant l'Agence universitaire de la Francophonie.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**